

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

no 22

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
le 28 mars 1969

COLLOQUE SUR LE CANADA ET
LES NATIONS UNIES

L'Institut canadien des Affaires internationales a organisé, de concert avec le ministère des Affaires extérieures, un colloque qui aura lieu au Guild Inn de Toronto, du 28 au 30 mars, sur la politique du Canada vis-à-vis des Nations Unies. Le colloque sera fondé sur un projet de révision qu'a rédigé Monsieur George Ignatieff, ex-représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York et sur d'autres documents élaborés par des personnes qui prennent part au colloque à titre privé. Le colloque sera présidé par Monsieur Gordon Hawkins, directeur général de l'Institut.

On trouvera en annexe un message spécial qui doit être lu au colloque au nom du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp. Le ministre sera représenté au colloque par son secrétaire parlementaire, Monsieur Jean-Pierre Goyer.

DECLARATION DU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES

M. MITCHELL SHARP

Le présent cycle d'études est le troisième du genre organisé par l'Institut et nous avons trouvé les deux précédents d'un grand secours pour l'examen de la politique canadienne en Europe et en Amérique latine.

Comme nous l'avons fait remarquer dans le projet de révision, nous ne voulons pas changer de politique seulement pour le plaisir d'en changer. Ce qui nous guide, c'est le désir d'examiner les bases de la politique étrangère canadienne à la lumière des changements qui sont intervenus aussi bien dans notre pays que dans le monde entier. Nous voulons essayer de nous assurer que les priorités que nous établissons sont les bonnes et qu'elles sont de nature à tenir compte des meilleurs moyens dont dispose le Canada pour son rôle sur la scène internationale.

C'est une tâche particulièrement intéressante que celle de revoir la politique canadienne relativement aux Nations Unies. J'ai rappelé le fait que nous avons déjà eu des cycles d'étude portant sur deux autres régions d'une grande importance pour le Canada: l'Europe et l'Amérique latine. Au cours des vingt dernières années, l'Europe et l'Amérique latine ont subi de profonds changements. Les Nations Unies elles aussi se sont profondément modifiées. L'accroissement du nombre des membres de l'Organisation du fait de la décolonisation et le relief donné au développement économique par les deux tiers d'entre eux se sont traduits dans les méthodes, la conduite des affaires, l'importance et le nombre des organismes subordonnés. En même temps, les réalités fondamentales de la puissance mondiale, à en juger par la puissance militaire et économique d'une minorité de pays membres, n'ont pas changé. C'est là un paradoxe générateur d'un sentiment profond de déception et d'insatisfaction chez ceux qui attendent en réalité de l'Organisation beaucoup plus qu'elle ne peut donner. Il arrive donc parfois que la perfection qu'on cherche soit l'ennemie du bien qu'on pourrait faire. Ainsi, il arrive trop souvent, comme le président de l'Assemblée, M. Arenales, le signalait dans sa déclaration de clôture de la 23^e session, que la majorité des délégués abordent les questions sans réalisme, en faisant appel aux sentiments. Ils emploient leurs talents, dit-il, à présenter des résolutions en "oubliant que les maux dont souffre le monde ne peuvent se guérir simplement par des résolutions négociées mais par l'action des gouvernements". L'Organisation, a-t-il ajouté, ne peut remplir sa tâche uniquement en adoptant des résolutions mais plutôt en y apportant une contrepartie indispensable, "à savoir, que les gouvernements qui constituent la communauté internationale en réalisent les objectifs."

M. Arenales a aussi fait allusion à la déception que certains pays, membres depuis longtemps des Nations Unies, ressentent à l'égard de l'Organisation internationale. Même si les Canadiens se sont toujours montrés fondamentalement favorables aux Nations Unies, je crois que, dans une certaine mesure, ils partagent cette déception et que l'importance qu'ils lui accordent individuellement a baissé. Je crois aussi que la principale

raison en est peut-être l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'apprécier ce qu'il y a de vrai dans la déclaration du président Arenales disant que les Nations Unies ne peuvent atteindre leurs objectifs que si chacun des pays membres consent à agir en ce sens. J'espère que les participants à ce cycle d'études qui, j'en suis certain, comprennent pourquoi l'ONU n'a pas répondu à tous nos espoirs et à toutes nos aspirations, contribueront à guider l'opinion canadienne pour l'amener à mieux comprendre les difficultés que l'Organisation des Nations Unies doit surmonter et surtout à ne pas oublier qu'une action réelle de la part de l'ONU dépend avant tout de la façon dont chacun des Etats membres s'acquitte de ses obligations.

Cela m'amène à la question de la participation du Canada aux Nations Unies. M. Ignatieff a fait ressortir dans son étude, et il le fera encore aujourd'hui, qu'il s'agit là d'un projet ouvert à une franche discussion. Mais je crois qu'il me faut préciser dès le départ que j'accepte ces prémisses: le Canada doit continuer à tout mettre en oeuvre pour soutenir l'ONU dans les efforts qu'elle tente pour obéir aux principes et aux buts de la Charte, ce qui demeure un objectif aussi valable aujourd'hui qu'il y a vingt-quatre ans. C'est en effet les seuls principes à suivre si la communauté internationale doit survivre et progresser.

L'année dernière, lorsque j'ai participé pour la première fois au débat général par lequel l'Assemblée générale commence traditionnellement sa session chaque année, j'ai mentionné bien des questions sur lesquelles porte notre projet de révision. J'ai parlé des efforts particuliers déployés par le Canada depuis 1945 pour faire appliquer les principes de la Charte et pour soutenir l'expansion des Nations Unies. J'ai dit aussi que, comme par le passé, la participation du Canada continuerait à être pragmatique et réaliste et qu'elle se fonderait sur une évaluation de ce que la situation exigerait des Nations Unies et de ce que le Canada pourrait faire pour s'acquitter le mieux possible de ses responsabilités en tant que membre fidèle de l'ONU. La présente révision est une évaluation de cet ordre. A cause de la nature et de la diversité des questions qui se posent à l'ONU, nous avons cru bon de présenter à votre examen des recommandations particulières sur les principaux champs d'action des Nations Unies.

Conformément au désir du gouvernement de favoriser la plus entière participation possible à la révision de la politique étrangère, nous avons saisi cette occasion pour vous amener, vous qui, sans faire partie de la Fonction publique, connaissez bien les Nations Unies et vous y intéressez de façon notoire, à évaluer comment le Canada peut le mieux participer aux travaux de l'ONU.

Le premier chapitre de la révision porte sur les chances que les Nations Unies offrent à leurs membres d'assurer leur plein épanouissement. Le fait même d'être membre de l'ONU a, dans une grande mesure, influé sur l'orientation et les options de la politique étrangère canadienne. La façon dont nous avons répondu aux exigences qui en ont découlé

sa) eu un effet sensible sur nos relations économiques, nos effectifs militaires, nos horizons politiques.

Il est temps maintenant de nous livrer à un nouvel examen de la situation et d'envisager l'avenir. En pensant à l'avenir, il importera de ne pas oublier le passé. Ce qu'il y a eu de meilleur à cet égard aux Nations Unies a, à mon avis, produit ce qu'il y a eu de mieux au Canada. J'espère donc que dans vos délibérations, vous tiendrez compte des obligations et des responsabilités du Canada vis-à-vis du reste de la communauté internationale ainsi que de nos devoirs envers la nation canadienne, car il nous faut satisfaire aux besoins et aux aspirations des Canadiens.

J'espère également qu'à la suite des discussions qui auront lieu à ce cycle d'études et ailleurs, nous prendrons part désormais aux travaux des Nations Unies avec un sentiment renouvelé de ce qu'est notre but et une compréhension plus nette des moyens qui nous permettront de l'atteindre.

COMMUNICATION AU COLLOQUE DE L'INSTITUT CANADIEN
DES AFFAIRES INTERNATIONALES SUR LE CANADA ET LES NATIONS UNIES
PAR LE SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES
MONSIEUR MITCHELL SHARP

Je désire vous dire tout d'abord à quel point je suis désolé de ne pouvoir prendre part avec vous à ce colloque sur le Canada et les Nations Unies. J'ai retiré de grands avantages de ma participation aux colloques que nous avons tenus précédemment sur le Canada et l'Europe et sur les relations du Canada avec l'Amérique latine. Je sais que le présent colloque sera tout aussi important et qu'il apportera de nouvelles connaissances et de nouvelles idées aux représentants aussi bien gouvernementaux que privés qui y participent. Comme vous le savez, le Cabinet consacre la présente fin de semaine à l'examen définitif de certains aspects de notre politique à l'égard de l'Europe. C'est là le couronnement de six mois d'études qui ont comporté un colloque semblable à celui que vous tenez en ce moment, la rédaction d'un rapport par un Groupe interministériel spécial et la remise au Gouvernement d'un rapport spécial du Comité parlementaire sur les Affaires extérieures et la Défense nationale. Le rapport du Groupe spécial est confidentiel et il tient compte des résultats du colloque sur le Canada et l'Europe qu'a parrainé l'Institut canadien des affaires internationales; le rapport du comité parlementaire est public et il se fonde sur des séances publiques qui ont eu lieu durant quelques semaines et aussi sur un voyage qui a conduit les membres du comité dans divers pays membres de l'OTAN ainsi qu'un des pays neutres d'Europe.

On pourrait difficilement exagérer l'importance de ces deux rapports. Il convient cependant de rappeler que c'est au Gouvernement, au Cabinet, si vous préférez, qu'incombe la tâche de réviser notre politique étrangère en général et nos relations avec l'Europe en particulier. Les députés membres du Comité et les hauts fonctionnaires du Groupe spécial ont recueilli et filtré une grande quantité de données et ils ont eu l'occasion d'exprimer leurs opinions dans leurs rapports respectifs. Le Gouvernement est seul à pouvoir prendre des décisions en ces matières. Ces décisions doivent servir les intérêts du Canada de la façon dont le Gouvernement comprend ces intérêts.

Même si je regrette que ma participation aux décisions qui complètent la révision de notre politique européenne m'empêche de rester parmi vous, le motif de mon absence est peut-être de nature à vous rappeler que votre colloque constitue une étape très importante de la révision

de notre politique à l'endroit des Nations Unies et que ce qui aura été dit ici pourrait bien, en temps utile, orienter le Cabinet quant aux décisions qu'il devra prendre.

Je me réjouis grandement de savoir que mon adjoint parlementaire, Monsieur Jean-Pierre Goyer, se trouve parmi vous. Ayant passé une bonne partie de l'automne dernier à la 23^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, il sera en mesure d'apporter un concours précieux à vos délibérations.

ETUDE DE LA POLITIQUE CANADIENNE
A L'ENDROIT DES NATIONS UNIES

La révision actuelle de la politique étrangère du Gouvernement comprend l'étude de la politique canadienne à l'endroit des Nations Unies. M. George Ignatieff, qui était représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York, est revenu à Ottawa en janvier pour entreprendre l'examen du rôle du Canada aux Nations Unies. Il a donc rédigé un projet d'exposé qui doit être étudié tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Gouvernement. Bien qu'il ait consulté nombre de personnes, fonctionnaires et autres, il n'exprime pas nécessairement, dans ce document, les vues officielles du ministère des Affaires extérieures.

Le principe fondamental sur lequel se fonde la présente étude veut que l'interdépendance des nations du monde rende indispensable l'existence d'un centre où s'harmonisent les décisions des nations. D'après l'histoire, les Nations Unies constituent l'effort le plus ambitieux qui ait jamais été tenté pour réconcilier les divergences politiques, économiques, sociales et culturelles dans le monde. Toutefois, bien que les objectifs de la Charte - paix et sécurité, justice économique et sociale, et droits individuels de l'homme - n'aient pas été atteints, les principes dont ils s'inspirent constituent toujours une règle de conduite valable pour les Etats signataires. Il s'ensuit qu'il serait peu réaliste que le Canada opte de se retirer de l'organisation ou de jouer aux Nations Unies un rôle purement passif ou non engagé. Un autre principe fondamental est donc que le Canada désire continuer sa politique de travail actif pour la réalisation de l'objectif qui consiste à faire de l'organisation des Nations Unies un instrument efficace de coopération internationale et à la mettre mieux en mesure de s'acquitter des obligations prévues dans sa Charte.

L'étude tient compte des divers changements qui intéressent l'organisation des Nations Unies, sa composition, sa structure et ses fonctions. Deux grands faits: la décolonisation et la révolution scientifique et technique des deux dernières décennies, ont eu des incidences majeures pour l'ensemble du monde et pour l'organisation des Nations Unies. La décolonisation est à l'origine du changement radical qui s'est produit dans la composition des Nations Unies où les représentants des pays en voie de développement, s'ils joignent leurs forces, ont la majorité et peuvent dominer les affaires de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires.

Les répercussions de la science et de la technologie sur les relations entre Etats ont été reconnues comme étant l'un des éléments les plus importants qui entrent en ligne de compte dans l'élaboration de la politique du Canada à l'égard des Nations Unies. Le problème du maintien de la paix et de la sécurité internationales a pris de nouvelles dimensions depuis l'invention des armes thermonucléaires, des fusées intercontinentales et des satellites d'observation.

Les progrès technologiques réalisés depuis la deuxième guerre mondiale ont créé une nouvelle situation du point de vue des répercussions étendues de systèmes de communications d'un caractère de plus en plus complexe. Les changements économiques et sociaux qui ont marqué l'ensemble du monde sont dérivés des progrès scientifiques et technologiques. Malheureusement, il s'ensuit que l'écart entre pays riches et pays pauvres tend donc à s'élargir de façon cruelle, juste au moment où les avantages virtuels d'une société hautement évoluée sont plus grands que jamais. Ce déséquilibre se manifeste aussi bien entre les nations qu'à l'intérieur même des nations. Un fossé se creuse entre la minorité privilégiée qui vit, pour la plupart, dans des pays industrialisés de l'hémisphère nord, et la majorité défavorisée qui vit dans les régions insuffisamment développées des tropiques et de l'hémisphère sud.

Le Canada a l'occasion, aux Nations Unies et à l'intérieur des Institutions spécialisées, de faire appel à ses ressources abondantes, à son bilinguisme qui comporte deux langues universelles, à sa maîtrise des sciences et de la technologie modernes et à son expérience d'un système complexe de gouvernement démocratique (fédéralisme), pour communiquer avec d'autres pays, notamment avec les pays en voie de développement, et pour participer à la coopération internationale dans des domaines choisis de l'activité humaine, enrichissant ainsi l'identité nationale du Canada tout en aidant d'autres pays à réaliser leur potentiel.

Afin de faire ressortir l'utilité du rôle joué par le Canada aux Nations Unies et au sein des Institutions spécialisées l'étude s'attache à un certain nombre d'objectifs précis qui tiennent compte de l'évolution des circonstances, tant sur la scène mondiale qu'au sein même de l'organisation mondiale et aussi des possibilités d'action utile qui s'offrent aux gouvernements.

Ces objectifs doivent recevoir une attention particulière en raison de leur importance intrinsèque, et

des chances maximums qu'ils offrent au Canada d'affirmer ses moyens et de mettre en valeur ses ressources:

- 1) contribuer au développement économique et social;
- 2) travailler à mettre fin à la course aux armements;
- 3) promouvoir le maintien de la paix et la pacification par les Nations Unies;
- 4) établir un dialogue effectif avec les gouvernements de l'Afrique sur les problèmes de l'Afrique méridionale;
- 5) établir un dialogue effectif avec la République populaire de Chine;
- 6) Prendre des mesures pour empêcher la détérioration du milieu humain;
- 7) encourager la coopération internationale dans l'utilisation pacifique des systèmes à satellites;
- 8) encourager la coopération internationale dans l'utilisation du lit des mers au delà des limites de la juridiction nationale;
- 9) encourager le respect des droits de l'homme, y compris l'adhésion aux diverses conventions des Nations Unies et le respect de ces conventions;
- 10) contribuer au développement progressif et à la codification du droit international;
- 11) donner du Canada l'image d'un pays bilingue dans le cadre des Nations Unies;
- 12) contribuer au développement institutionnel des Nations Unies en tant que centre où s'harmonisent les efforts des nations.

L'étude contient des recommandations sur la manière dont le Canada pourrait poursuivre les objectifs susmentionnés en faisant cause commune avec d'autres pays

dans le cadre des organismes des Nations Unies. Il n'y a pas eu effort délibéré pour modifier les politiques simplement pour l'amour du changement; on a plutôt cherché à redéfinir et à réexaminer les objectifs du Canada par rapport aux Nations Unies, selon l'évolution de la conjoncture internationale et en prévision des événements attendus de l'avenir. Les méthodes et techniques de recherche de ces objectifs ont été également étudiées. Le projet de revue sera réexaminé à la lumière des commentaires reçus durant ce séminar ainsi que par d'autres ministères et une version finale sera remise au Gouvernement pour son approbation.

PARTICIPANTS IN
SEMINAR ON THE UNITED
NATIONS

PERSONALITES
PARTICIPANT AU COLLOQUE
SUR
LES NATIONS UNIES

Mr. W. H. Barton

Head, United Nations Division,
Department of External Affairs

M. Y. Beaulne

Représentant permanent et
Ambassadeur, Mission permanente
du Canada près de l'Organisation
des Nations Unies, New York

Mr. J. A. Beesley

Head, Legal Division,
Department of External Affairs

Prof. P. V. Bishop

Department of Political Economy
University of Toronto

Prof. P. Blache

Faculté de Droit, Université
de Sherbrooke

Mr. M. N. Bow

Head, Disarmament Division,
Department of External Affairs

Lt.-General E. L. M. Burns

Former Ambassador and Adviser
to the Government on Disarmament

Dean M. Cohen

Faculty of Law,
McGill University

Mr. R. E. Collins

Assistant Under-Secretary of
State for External Affairs

Mr. L. A. Couture

Chairman, Executive Board,
United Nations Association,
Ottawa.

Prof. C. M. Dalfen

Department of Political Science,
Carleton University

M. J.-L. Delisle

Représentant permanent et
Ambassadeur, Mission permanente
du Canada près l'Office des
Nations Unies à Genève

Mr. M. Gelber	Former Member of Canadian Delegation to United Nations General Assembly and Economic and Social Council
M. Richard Gervais	Adjoint spécial au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
Mr. D. Gibson	Financial Consultant and Visiting Professor, York University
Prof. K. Gordon	Centre for International Coopera- tion, University of Ottawa
M. J.-P. Goyer	Membre de la Chambre des Communes (Dollard), Secrétaire parlementaire du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
Mr. G. Hawkins	Executive Director, Canadian Institute of International Affairs
Mr. H. Hodder	Canadian International Development Agency
Prof. B. W. Hodgins	Department of History, Trent University, United Nations Association
Mr. J. W. Holmes	Director General, Canadian Institute of International Affairs
Mr. G. Ignatieff	Ambassador and Adviser to the Government on Disarmament, Canadian Delegation to the Conference of the Eighteen Nation Committee on Disarmament, Geneva
Mr. K. Kaplansky	Director, Canadian Branch, International Labour Office, Ottawa
Dean R. St. J. Macdonald	Faculty of Law, University of Toronto
Prof. E. W. McInnis	Chairman of Department of History, York University

Mr. R. MacLaren	Massey-Ferguson Ltd., Toronto
Miss M. Macpherson	United Nations Division Department of External Affairs
Mr. D. Miller	Legal Division, Department of External Affairs
Prof. G. Morris	Faculty of Law, University of Toronto
Mr. J. O. Parry	Head, Political Section, United Nations Division, Department of External Affairs
Prof. D. Pharand	Département de science politique, Faculté des Sciences sociales, Université d'Ottawa
Prof. R. C. Pratt	Department of Political Economy, University of Toronto
Mr. R. Reford	United Nations Correspondent, Montreal Star
Prof. D. W. Stairs	Department of Political Science, Dalhousie University
Prof. J. D. C. Thibault	Chairman, History Department, Bishop's University
Prof. D. C. Williams	College of Law, University of Saskatchewan, United Nations Association
Mr. K. B. Williamson	Information Division (Academic Relations), Department of External Affairs.

Note: Mr. R. Wickett, of the Canadian Institute of International Affairs and Mr. B. Parrington of the Department of External Affairs are in charge of various administrative arrangements.